



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 02 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, M. GOICOEHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme CASIRIAIN Elena.

Date convocation : 28/04/2023

Date d'affichage : 28/04/2023

DECISION N° 11 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR DES AMELIORATIONS PASTORALES 2023 : SECURISATION DES ACCES DU BETAIL A L'ESTIVE (Nomenclature 9.1)

Monsieur le Maire, présente le projet d'améliorations pastorales, à savoir l'amélioration des estives communales d'ANTZARAMENDI (Parcelles D 364, D 500 et D505) et le maintien des troupeaux dans les terrains des estives par la pose de six barrières et de deux passages canadiens.

Monsieur le Maire expose que pour étudier ce projet, une réflexion a été menée avec les services pastoraux d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara et l'équipe municipale en charge des questions agricoles et de voiries.

Monsieur le Maire présente les dépenses prévisionnelles en relation avec l'opération précitée :

-Devis d'Euskal Herriko Laborantza Ganbara pour le montage du dossier :

1 350 euros HT

-Devis de l'entreprise Frédéric DUTREY pour le nettoyage des parcelles précitées au rotobroyeur :

11 340 euros HT

-Devis de la société SAS Ernaut TP pour la fourniture et la pose de 6 barrières et de deux passages canadiens :

21 080 euros HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CONSIDERANT tout l'intérêt de pérenniser et de renforcer la transhumance sur l'estive collective et communale,

CONSIDERANT la nécessité pour ce faire de garantir aux éleveurs des conditions de travail optimums,

CONSIDERANT les besoins identifiés sur ces deux parcelles,

CONSIDERANT l'estimation prévisionnelle de 33 770 euros HT (travaux + assistance technique),

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

- Taux de financement : 70%
- Subvention : 23 639 euros
- Autofinancement : 10 131 euros

APPROUVE la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,

CHARGE le service pastoral d'EHLG de l'assistance technique au projet,

AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tout document relatif à cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 02 Mai 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 11/05/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 11/05/2023